



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2022-05/09

Millonfosse, le 02 mai 2022

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,
Vu le Code pénal,

Considérant qu'en raison du tournoi de football organisé **le dimanche 08 mai 2022** par l'association Olympique Millonfossois, dans l'enceinte du stade municipal,

Considérant qu'il y a lieu réglementer le stationnement et la circulation de l'Allée de la Clairière qui conduit au stade de football,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Allée de la Clairière, sauf riverains et véhicules de secours, **le dimanche 08 mai 2022 de 8 heures à 22 heures**

Le stationnement sera interdit sur les trottoirs route d'Hasnon, **le dimanche 08 mai 2022 de 8 heures à 22 heures**

Article 2 : Les participants et spectateurs devront stationner sur les parkings ouverts à cet effet et signalés par des panneaux

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par l'association organisatrice.

Article 4 : *Monsieur le Maire,*

Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les Eaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr